



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 3 décembre 1945

Demande déposée: 1^{er} mars 1945, 12 h. — Brevet enregistré: 15 septembre 1945.**BREVET PRINCIPAL**

Henri Colomb, Lausanne, et Tavannes Watch Co. SA., Tavannes (Suisse).

Barrette amovible pour boîte de montre.

L'invention concerne une barrette amovible pour boîte de montre, spécialement, mais pas exclusivement, pour montre-bracelet. Cette barrette est destinée à être assemblée, par exemple, à des cornes de la boîte pour faire une anse permettant de mettre ou d'enlever à volonté un cuir ou, d'une manière générale, une attache. Le but de la présente invention est de créer une barrette de fabrication simple dont le montage n'a aucune influence sur le corps de la barrette, c'est-à-dire ne modifie pas son aspect et ne l'affaiblit pas. Suivant la forme d'exécution utilisée, ce montage ne demande aucun outil spécial et la barrette, une fois terminée, est indémontable. Sa construction peut résister à des manutentions répétées sans que son fonctionnement en souffre.

Il existe des barrettes indémontables, mais leurs parties sont serties les unes sur les autres, ce qui nuit à l'aspect du corps de barrette, le détériore et l'affaiblit.

L'objet de la présente invention est une barrette amovible du genre précité, dans le

corps de laquelle est logé un ressort qui agit sur au moins un piston. Cette barrette est caractérisée en ce qu'une bague fendue élastique est engagée à mi-épaisseur dans une rainure circulaire pratiquée à l'intérieur du corps et à mi-épaisseur dans une gorge du piston pour assembler ce dernier audit corps et limiter sa course, au moins vers l'extérieur.

Le corps de cette barrette peut être formé d'une douille ayant son fond terminé par un tourillon ou être formé d'un tube à l'un des bouts duquel est fixé un bouchon présentant un des tourillons habituels de fixation.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemples, quelques formes d'exécution de la barrette selon l'invention. La fig. 1 est une vue de côté de la première, partiellement en coupe. Les fig. 2, 3 et 4 en sont des vues de détails. La fig. 5 montre une autre possibilité de montage d'une partie de ladite barrette. La fig. 6 est une seconde forme d'exécution, partiellement en coupe axiale également, tandis que la fig. 7 est une coupe axiale d'une troisième forme d'exécution. La fig. 8 est une coupe

axiale de la quatrième forme d'exécution et la fig. 9 une coupe axiale, avec cassure, de la cinquième forme d'exécution.

Dans toutes les figures du dessin, les mêmes signes de référence désignent des parties semblables ou analogues. En se référant aux fig. 1 à 4, le corps de la barrette, désigné par 1, est une douille cylindrique dont le fond possède un tourillon 2, venu de fabrication, pour la fixation de la barrette à l'une des cornes de la boîte. Dans la cavité cylindrique de la douille est ajusté un piston 3 ayant une gorge 5, piston se trouvant sous l'action d'un ressort 4, bandé dans l'espace compris entre ledit piston et le fond de la cavité. Dans la partie évidée de la douille, il est pratiqué une rainure circulaire étroite 6 où est logée à mi-épaisseur une bague fendue élastique 7, de section ronde, montrée en fig. 3 et que l'on met en place en introduisant le piston dans le corps de la barrette. Pour ce faire, on la comprime d'abord dans l'ébiseture 1' et en la poussant au moyen du bord 8 de la gorge 5 jusqu'à la rainure dans laquelle elle s'introduit du fait de son élasticité. La rainure 6 est dimensionnée pour que la bague-ressort y pénètre de la moitié de son épaisseur au moins. Le bord de la gorge du piston qui bute contre la bague est inclinée pour que la force qui agit sur la bague tende à la faire pénétrer dans la rainure. A l'extrémité extérieure du piston se trouve le deuxième tourillon 9 de la barrette sur lequel est chassée à force une manette de commande 10 du piston, montrée de face en fig. 2, au moyen de laquelle on peut pousser le piston plus à l'intérieur de la barrette pour la raccourcir et permettre de mettre en place ou de sortir le tourillon du trou d'une des cornes, le tourillon opposé étant en prise avec la corne correspondante.

On peut faire cette manette de commande 10 avec une partie centrale 11 renforcée, comme en fig. 4, pour mieux soutenir le cuir, ou la maintenir, comme en fig. 5, éventuellement, de façon à ce qu'elle puisse tourner, entre une portée du piston et une bague de fixation 12, chassée à force sur le tourillon 9, prolongé à cet effet. Cette manette peut aussi

être venue de fabrication avec le piston par découpage d'un plateau décollé ou en sortant le piston par décolletage d'une barre de métal profilé.

Comparée à la forme d'exécution de la fig. 1, celle de la fig. 6 n'offre de différence que dans la disposition et la forme de la manette de commande 13; celle-ci est une cheville fixée dans la partie pleine de la douille ou corps de la barrette 1. Le piston possède en outre un renforcement 14 de même diamètre que celui de la douille, pour soutenir le cuir. La rainure intérieure étroite 6 de cette douille est rectangulaire et emprisonne la bague-ressort 7 qui limite la course du piston dans les deux sens.

Dans la forme d'exécution de la fig. 7, le corps 1 de la barrette est un tube dans lequel on a introduit, d'une part, un bouchon 15 portant le tourillon 2 et, d'autre part, le piston 3, ayant également une gorge 5 pour sa solidarisation dans le tube par l'intermédiaire d'une bague-ressort 7. Ce piston possède un prolongement cylindrique coaxial 16 se mouvant à l'intérieur du ressort à boudin dans le but de maintenir ce dernier et surtout de renforcer la barrette. Ce prolongement pourrait être encore plus long et pénétrer dans une cavité du bouchon 15; celui-ci peut être rendu solidaire du tube, de préférence ajusté libre et serti, comme représenté, de manière à réaliser une barrette à deux pistons. Dans cet exemple, la manette de commande est supprimée et les tourillons de la barrette sont plus longs que ceux des formes d'exécution précédentes pour qu'ils puissent être actionnés, par leur extrémité, au travers des trous des cornes percées de part en part.

Dans la quatrième forme d'exécution, selon la fig. 8, le piston 3 est introduit dans le corps de la barrette après que la bague-ressort 7 a déjà été logée dans la rainure 6. Une vis 3' se vissant dans le piston dont l'extrémité a son diamètre réduit sur la longueur que doit avoir la gorge, permet cet assemblage et termine le piston et ladite gorge 5, au moyen de sa tête, de diamètre égal à celui du piston et de sa base inclinée qui vient buter contre la

bague-ressort. Le ressort à boudin 4 est alors mis en place, puis emprisonné dans le tube par un bouchon 17 rendu solidaire de celui-ci au moyen d'une manette de commande 18, vissée dans le bouchon possédant un tourillon 2. Le piston 3 pourrait aussi être formé d'une partie terminale, possédant la face venant buter contre la bague-ressort, et d'un canon, qui, une fois assemblés coaxialement par chassage à force, rivage ou sertissage, formeraient la gorge du piston. Les deux pièces en question pourraient encore être réunies au moyen d'une manette de commande chassée, par exemple, comme dans la fig. 1, sur le tourillon qui termine la première pièce susmentionnée.

Dans la cinquième forme d'exécution, selon la fig. 9, la bague-ressort 7 est logée non plus dans une rainure circulaire intérieure de la cavité de la douille, mais dans une gorge concentrique étroite 19 du piston, dans laquelle elle est ajustée libre et peut se contracter. Dans ce cas, ladite bague se déplace avec le piston et vient buter contre les bords d'une large rainure circulaire 20, pratiquée à l'intérieur de la douille. Le montage du piston se fait avec cette bague 7, dans sa gorge 19, en la comprimant d'abord dans l'ébiscure conique 21 de l'extrémité de la cavité de la douille puis dans la rainure 20 de celle-ci ou, en se détendant, elle assemble le piston avec la douille, cette rainure est dimensionnée pour que la bague-ressort soit engagée, à ce moment, d'une part, à moitié dans la gorge du piston et, d'autre part, à moitié dans la rainure du corps de la barrette.

Pour faciliter la mise en place des tourillons dans les cavités ou les trous des cornes de la boîte, ainsi que leur sortie, les tourillons sont coniques sur une bonne partie de leur longueur, au lieu d'être complètement cylindriques.

Le prolongement du piston à l'intérieur du ressort à boudin, de la forme d'exécution de la fig. 7, peut, il va de soi, être utilisé dans les autres formes d'exécution et être assez long pour pénétrer à l'intérieur du bou-

chon ou du fond du corps. Ce prolongement peut aussi être rapporté.

La bague-ressort pourrait aussi être de section rectangulaire.

En outre, il est bien entendu que la barrette pourrait comporter deux pistons mobiles, avec ou sans manette de commande, le corps de la barrette étant constitué par un tube.

Dans la plupart des formes d'exécution représentées, la course du piston est limitée par sa saillie de commande ou par le renflement de son extrémité; par conséquent, la largeur de la rainure du corps de la barrette ne demande pas de précision.

REVENDEICATION:

Barrette amovible, de liaison d'une attache à la boîte d'une montre, dans le corps de laquelle est logé un ressort qui agit sur au moins un piston, caractérisée en ce qu'une bague fendue élastique est engagée à mi-épaisseur dans une rainure circulaire pratiquée à l'intérieur du corps et à mi-épaisseur dans une gorge du piston pour assembler ce dernier audit corps et limiter sa course, au moins vers l'extérieur.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Barrette amovible selon la revendication, caractérisée en ce que l'un des bords de la gorge du piston au moins est perpendiculaire à l'axe de ce piston de manière à permettre de pousser la bague fendue en place en introduisant le piston dans le corps de la barrette.

2. Barrette amovible selon la revendication, caractérisé en ce que son corps est formé d'une douille dont le fond possède un tourillon venu de fabrication avec cette douille.

3. Barrette selon la revendication, caractérisée en ce que son corps est formé d'un tube dont une extrémité est fermée par une pièce possédant un tourillon, et rendue solidaire du corps au moins axialement dans un sens.

4. Barrette selon la revendication, caractérisée en ce qu'au moins une des deux pièces, corps et piston, possède une manette de commande.

5. Barrette selon la sous-revendication 4, caractérisée en ce que la manette de commande est solidaire du piston.

6. Barrette selon la sous-revendication 3, caractérisée en ce que la pièce fermant l'extrémité du tube est un deuxième piston de la barrette.

7. Barrette selon la revendication, caractérisée en ce que le ressort est un ressort à boudin et en ce qu'un prolongement coaxial du piston pénètre dans le ressort à boudin.

Henri Colomb.

Tavannes Watch Co. SA.

Mandataires: Bovard & Cie., Berne.

